

GUIDE PRATIQUE DES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

DEUX ÉTAPES INDISPENSABLES POUR POUVOIR VOTER :

Je vérifie dès maintenant que je suis bien inscrit-e sur la liste électorale affichée dans mon établissement.

ÉTAPE 1 : si je n'ai jamais utilisé ma boîte professionnelle en ac-clermont.fr, je dois l'activer et la vider (certaines boîtes sont pleines et ne peuvent donc plus recevoir de message).

Procédure : sur le site du rectorat de Clermont
<https://bv.ac-clermont.fr/webmail/login.php>

Je saisis mon identifiant. En principe, **mon nom d'utilisateur** est constitué de la première initiale de mon prénom suivie (sans espace) de mon nom. Si j'ai un ou plusieurs homonymes, mon nom d'utilisateur peut être suivi, par exemple, du chiffre 1 ou 2 (même nom d'utilisateur que pour aller sur I-prof. Le secrétariat de mon établissement peut me le communiquer).

Le **mot de passe** initial était le NUMEN, il a pu être modifié depuis.

ÉTAPE 2 : dès que ma boîte professionnelle est opérationnelle, je dois me connecter à mon « espace électeur » personnel afin de **créer mon mot de passe électeur**.

Procédure :
<https://elections2018.education.gouv.fr/portail/identification.htm>
J'indique mon adresse de messagerie professionnelle.

Attention, il s'agit ici de prenom.nom@ac-clermont.fr ou de prenom.nom1@ac-clermont.fr ou de prenom.nom2@ac-clermont.fr en cas d'homonymie.

Je crée mon **mot de passe électeur**. Je dois le confirmer via un lien envoyé sur ma messagerie professionnelle. Je conserve ce **mot de passe électeur** : il sera indispensable pour pouvoir voter.

Ce mot de passe doit contenir au minimum 8 caractères dont au moins une majuscule, une minuscule et un chiffre.

En cas de perte ou d'oubli de ce mot de passe, je peux en créer un nouveau **jusqu'au 6 décembre inclus**, en allant sur <https://elections2018.education.gouv.fr/portail/motdepasse.htm> et en cliquant sur « **Mot de passe oublié** ». Je devrai alors recommencer la procédure ci-dessus.

En cas de problème, je prends contact avec le SNES-FSU Clermont : s3cle@sn.es ou 04 73 36 01 67

QUAND ET COMMENT VOTER ?

Entre le 5 et le 13 novembre, je reçois ma **notice de vote** et **mon identifiant de vote**, par courrier dans mon établissement d'exercice. La notice peut être envoyée à mon adresse personnelle si je suis TZR, en CLM, en CLD ou en détachement jusqu'au 13 novembre.

Du 29 novembre 10 heures au 6 décembre 17 heures, **JE VOTE** à partir de n'importe quel ordinateur en me connectant à mon espace électeur et j'accède alors à mon espace de vote grâce à mon identifiant et à mon mot de passe électeur.

Je saisis ensuite :

- mon **identifiant de vote**, reçu dans mon établissement (si je l'ai perdu, je peux le redemander en donnant un numéro de téléphone portable ou une adresse mail)
- le **mot de passe** que j'ai créé (celui qui a servi pour l'accès à l'espace électeur).

Pour les
CTA et CTM
Votez

U.
F.S.U.

et

Pour les
CAPA et CAPN
Votez

sn.es
F.S.U.
Syndicat National
des Enseignements
de Second degré

Votez pour le SNES et pour la FSU



DRPIP		BULLETIN DE PAYE		N° ORDRE	
MOIS DE		N°		TEMPS DE TRAVAIL	
N°		N°		N°	
101000	TRAITEMENT BRUT	2539,83			
101001	RESTITUTION				
101002	INDÉMNITÉ DE RESIDENCE	25,39			
101003	SUPPLÉMENTAIRE TRAITEMENT	26,96			
101004	HEURE ANNÉE ENSEIGN.	175,89			
101005	INDÉMNITÉ DE FONCTIONNEMENT	13,13			
101006	MALUS 1 ^{ER} DEGRÉ PENSION	25,16			
101007	INDÉMNITÉ COMPENSATRICE CSD				
101008	CSD NON DÉDUCTIBLE	24,43			
101009	CSD DÉDUCTIBLE				
101010	COT. PAT. MALADIE DÉPLACEMENT	58,72			
101011	COT. PAT. MALADIE DÉPLACEMENT	194,72			
101012	COT. PAT. MALADIE DÉPLACEMENT	13,92			
101013	COT. PAT. MALADIE DÉPLACEMENT				
101014	COT. PAT. MALADIE DÉPLACEMENT				
101015	COT. PAT. MALADIE DÉPLACEMENT				
101016	COT. PAT. MALADIE DÉPLACEMENT				
101017	COT. PAT. MALADIE DÉPLACEMENT				
101018	COT. PAT. MALADIE DÉPLACEMENT				
101019	COT. PAT. MALADIE DÉPLACEMENT				
101020	COT. PAT. MALADIE DÉPLACEMENT				
101021	COT. PAT. MALADIE DÉPLACEMENT				
101022	COT. PAT. MALADIE DÉPLACEMENT				
101023	COT. PAT. MALADIE DÉPLACEMENT				
101024	COT. PAT. MALADIE DÉPLACEMENT				
101025	COT. PAT. MALADIE DÉPLACEMENT				
101026	COT. PAT. MALADIE DÉPLACEMENT				
101027	COT. PAT. MALADIE DÉPLACEMENT				
101028	COT. PAT. MALADIE DÉPLACEMENT				
101029	COT. PAT. MALADIE DÉPLACEMENT				
101030	COT. PAT. MALADIE DÉPLACEMENT				
101031	COT. PAT. MALADIE DÉPLACEMENT				
101032	COT. PAT. MALADIE DÉPLACEMENT				
101033	COT. PAT. MALADIE DÉPLACEMENT				
101034	COT. PAT. MALADIE DÉPLACEMENT				
101035	COT. PAT. MALADIE DÉPLACEMENT				
101036	COT. PAT. MALADIE DÉPLACEMENT				
101037	COT. PAT. MALADIE DÉPLACEMENT				
101038	COT. PAT. MALADIE DÉPLACEMENT				
101039	COT. PAT. MALADIE DÉPLACEMENT				
101040	COT. PAT. MALADIE DÉPLACEMENT				
101041	COT. PAT. MALADIE DÉPLACEMENT				
101042	COT. PAT. MALADIE DÉPLACEMENT				
101043	COT. PAT. MALADIE DÉPLACEMENT				
101044	COT. PAT. MALADIE DÉPLACEMENT				
101045	COT. PAT. MALADIE DÉPLACEMENT				
101046	COT. PAT. MALADIE DÉPLACEMENT				
101047	COT. PAT. MALADIE DÉPLACEMENT				
101048	COT. PAT. MALADIE DÉPLACEMENT				
101049	COT. PAT. MALADIE DÉPLACEMENT				
101050	COT. PAT. MALADIE DÉPLACEMENT				



Baisse des postes et hausse des effectifs : agir contre les dégradations

Rémunérations insuffisantes : salaire correct exigé

Défendre le paritarisme pour protéger nos droits

Comme vous, des centaines de candidats du SNES et des syndicats de la FSU sont professeurs, CPE, AED, AESH, PsyEN, et exercent tous les métiers du secondaire, qu'ils soient titulaires ou contractuels.

Comme vous, tous font face à la dégradation de nos conditions de travail ainsi qu'à la remise en cause de nos missions.

Comme vous, chacun d'entre eux aime son métier mais a le sentiment qu'on ne lui donne pas toujours des conditions de travail dignes pour lui permettre d'offrir le meilleur à chaque élève.

Pour vous, ces élus et militants agissent chaque jour pour vous défendre et se mobilisent pour vos conditions de travail, pour une éducation de qualité pour toutes et tous.

Pour vous, ils s'engagent pour les 4 années qui viennent, dans des instances dont le rôle sera essentiel :

- sur des décisions relatives à nos carrières,
- sur des choix importants pour notre métier et nos conditions de travail,
- pour l'avenir du Service public d'éducation que nous défendons.

Parce que vous avez déjà eu raison de faire confiance à nos listes

Majoritaires lors des dernières élections en 2014, les élus du SNES et de la FSU ont travaillé à vos côtés, sont intervenus activement dans les instances et ont démontré leur utilité dans la défense de vos droits individuels et collectifs.

Chaque année, le SNES-FSU répond à des milliers de demandes lors des opérations de carrière et de mouvement ou des modifications statutaires d'ampleur. Sur tous les grands sujets, nous nous sommes mobilisés pour défendre nos métiers.

Nos actions ont permis des améliorations concrètes, bien qu'insuffisantes, de votre situation (comme sur PPCR) ou de s'opposer à des régressions.

Parce que vos priorités sont les nôtres

Tout au long de l'année, nous avons voulu montrer que vos préoccupations concrètes méritaient d'être mieux prises en compte, avec des campagnes sur les salaires, les effectifs ou le temps de travail réel de nos métiers.

Vos priorités sont les nôtres :

- une amélioration de nos conditions de travail,
- une revalorisation de nos salaires et carrières,
- une meilleure reconnaissance de nos métiers.

Si vous voulez en savoir plus, consultez nos engagements à travers nos professions de foi :

<https://www.elections2018-education.fr>

Parce qu'il faut une détermination à la hauteur des enjeux

Le gouvernement menace le paritarisme qui vous permet de participer, par l'intermédiaire de vos élus, à l'organisation et au fonctionnement du service public comme à l'élaboration des règles statutaires et aux décisions individuelles sur nos carrières.

Choisir des élus déterminés est essentiel pour éviter à l'avenir une gestion aveugle de nos métiers et de nos carrières, pour faire entendre nos demandes. Face à des enjeux majeurs et alors que les intentions du gouvernement sur les retraites sont inquiétantes, s'exprimer est crucial !

Parce qu'il faut savoir conjuguer combativité et négociation

Voter pour le SNES et les syndicats de la FSU, c'est donner de la force à des organisations attachées à l'unité et la cohérence du système éducatif et du second degré, fortement implantées dans les établissements, soucieuses de défendre l'intérêt de chacun, le respect des missions et des statuts.

Voter pour la FSU, c'est soutenir la démarche d'une fédération active dans tous les débats qui concernent nos professions, sachant obtenir des acquis en conjuguant combativité et négociation.